

Vandrell Marie-Christine
39 Rue Paul Padé
92140 Clamart

Soubelet Pierre
167-177 Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie
92000 Nanterre
A Clamart, le 09/10/2017

Recommandé avec AR

Objet : Démission du conseil municipal de CLAMART

Monsieur le Préfet,

Par courrier, le 09/10/2017, j'ai averti le maire de Clamart, Jean-Didier Berger, de ma démission de mon poste de conseillère municipale.

Lorsque j'ai débuté mon action politique, en 2012, j'ai ressenti le besoin de m'investir dans la politique locale pour aller au-delà d'un simple bulletin de vote. J'ai donc été candidate aux élections municipales de 2014 sur la liste « Clamart Citoyenne ». Suite à des démissions au sein de cette liste, j'ai été élue conseillère municipale en décembre 2015. Cela fait donc presque deux ans.

Dès le début, j'ai compris que concilier une vie professionnelle de cadre, pourtant autonome dans son travail, avec un mandat électif allait être difficile, mais je m'en sentais l'envie et le devoir.

Cependant, sans aucun respect des élus, le maire de Clamart multiplie les obstacles à cette conciliation. Les conseils municipaux se déroulent tous dans la journée à 9h45 et ne sont annoncés aux élus que dans le strict délai des cinq jours francs à l'avance. Les commissions municipales se tiennent toutes entre un et trois jours avant le conseil, en fin d'après-midi, et je n'ai pas le temps matériel de m'y rendre. Cette situation a déjà été portée à votre connaissance par courrier adressé le 03/01/2017. Ce courrier, qui vous a pourtant été adressé par des citoyens, est resté sans réponse de votre part, contrairement à ce que recommande la "charte Marianne".

Bien sûr les pratiques du maire de Clamart sont légales, mais c'est se moquer de l'emploi du temps de ceux des élus qui exercent une activité professionnelle par opposition à ceux pour qui la politique est leur seul engagement professionnel.

Je ne suis pas la seule élue dans ce cas et c'est pour cela que je donnerai une copie du présent courrier à tous les élus et élues du conseil municipal de Clamart. Quand je fais le parallèle entre les méthodes de gouvernance qu'exerce le maire de Clamart et celles que je vis au quotidien dans mon propre univers professionnel, force est de constater qu'elles divergent, et que les méthodes de M. Berger ne permettent pas, pour ses collègues, un travail serein.

Monsieur le maire a donc réussi à m'imposer ma démission, puisque que je ne peux pas honorer correctement le mandat que m'ont donné les électeurs, qui m'avaient fait confiance, tout en poursuivant mon engagement professionnel. Piètre et regrettable réussite. Ces méthodes favorisent les professionnels de la politique, au détriment des citoyens qui souhaitent s'engager sans pour autant ambitionner une carrière politique.

Monsieur le Préfet, je vous remercie d'avoir lu mon courrier et je souhaite le meilleur à celui ou celle qui prendra ma suite.

Vive la démocratie.

Marie-Christine Vandrell